

**Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Olivier Norer, Christian Zaugg, David Carrillo, Gilles Thorel, Marc-André Rudaz, Jean-Pierre Oetiker, Mmes Caroline Schum, Alexandra Rys et Hélène Ecuyer, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2003, intitulée: «Sans papier au Conseil municipal».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander à la Direction des systèmes d'information de mettre à la disposition des conseillers municipaux une solution permettant de suivre efficacement les séances plénières du Conseil municipal en utilisant au mieux leurs ordinateurs portables et seulement le papier vraiment nécessaire.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'accès wi-fi à internet – et donc à l'intraCM (le site web du Conseil municipal) – a été mis en place par la Direction des systèmes d'information (DSI) durant le premier trimestre 2006.

Cette mesure est conforme à la stratégie menée par le Conseil administratif depuis la précédente législature, afin de doter le Conseil municipal d'outils offrant un accès plus large et plus aisé à l'information nécessaire à l'accomplissement de sa charge.

Ce nouveau service a été réalisé par la DSI, sur la base des infrastructures mises à la disposition de la Ville de Genève par l'Etat de Genève, chargé de la salle du Grand Conseil.

Afin de configurer et de sécuriser l'ordinateur portable des conseillères municipales et des conseillers municipaux, deux collaborateurs de la DSI ont été mis à disposition lors des séances du Conseil municipal des 14 et 15 mars 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

Le 4 avril 2007.